

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

CABIENT KIRMEN ET LEFEBVRE
87 RUE DE TURENNE
75003 PARIS

Références à rappeler : RO 20/00266322 – PV 6145496824

AFM 361211077118

Référence : [REDACTED]

Rédacteur : HJ

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **BOBIGNY(93000), AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER**, en date du **15/03/2020 à 09h34**, par procès verbal n° **6145496824** dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : [REDACTED]

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE.
ART.R.412-6-1 AL.4 C.ROUTE.

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé **au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).**

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de **l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.**

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur.

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à **BOBIGNY**, le 20/01/2023

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police DEVEZE Olivier

